



03.05.2023 - 08:15 Uhr

Comment bien choisir un vélo électrique d'occasion

Ostermundigen (ots) -

En 2022, près d'un vélo sur deux vendus en Suisse était électrique et le nombre de vélos échangés sur le marché de l'occasion est en pleine croissance. Le TCS donne des conseils pour bien choisir son vélo électrique et éviter les pannes.

Avant d'acheter une voiture neuve ou d'occasion, il est usuel d'essayer le véhicule convoité et de vérifier s'il a été bien entretenu. Les vélos électriques n'échappent pas à cette règle tant la technologie embarquée a progressé ces dernières années. L'entretien régulier, le remplacement des pièces d'usure et l'efficacité de la batterie sont déterminants au moment du choix. Si les vélos musculaires étaient vendus avec une poignée de main, le TCS conseille de rédiger un contrat de vente pour les vélos électriques car les montants en jeu sont significativement plus élevés.

Contrôle visuel pour vérifier l'état des pièces

Pour de nombreuses pièces, un simple contrôle visuel suffit pour en vérifier le bon état. Bien que des défauts du cadre soient rares pour les vélos électriques, il faut contrôler s'il présente des fissures profondes. Ce genre de dégât peut être synonyme de dommage total, et il faut le faire évaluer par un expert. De plus, il faut vérifier si la fourche ou les articulations de la suspension présentent des signes d'usure, si les tubes de la fourche ou de l'amortisseur sont exempts de rayures ou traces d'abrasion, et si le système de suspension fonctionne.

Vérifier l'état des roues et des freins

Il faut s'assurer que le profil des pneus soit encore suffisant. Pour les vélos électriques qui atteignent 45 km/h il est recommandé d'utiliser des pneus spécialement homologués ayant un effet bénéfique sur l'usure, la résistance au roulement et l'adhérence. A partir de 2'000 km, il est conseillé de vérifier l'épaisseur des disques de frein. L'épaisseur minimale est en principe inscrite sur le disque lui-même. En raison de la vitesse qu'ils peuvent atteindre, les vélos tout terrain et électriques rapides devraient être équipés de freins à disque et non pas de freins sur jantes. Une chaîne rouillée peut être le signe d'un entretien inadapté ou d'une exposition du vélo au mauvais temps. La chaîne doit être observée avec attention car elle est fortement mise à contribution par ces motorisations. Elle peut être testée à l'aide d'un témoin d'usure.

S'assurer d'une bonne maniabilité de la batterie

Les tests du TCS montrent que les moteurs de vélos électriques rencontrent leurs premiers problèmes techniques soit la première année, soit au bout de 4 à 6 ans. Il faut s'assurer que la batterie soit facile à extraire et à fixer, et que les raccords ne soient ni courbés ni rouillés. Les fabricants indiquent une durée de vie de 500 à 1'000 cycles de recharge. Toutefois, une batterie peut perdre jusqu'à 5% de sa capacité par an. La capacité réelle d'une batterie peut être vérifiée dans un centre technique du TCS. Si un défaut est constaté, il faudra renégocier le prix d'achat, car une batterie neuve peut coûter jusqu'à 1'000 francs.

Effectuer un tour d'essai et vérifier le fonctionnement de l'éclairage

Il faut impérativement faire un tour d'essai pour tester tous les modes d'assistance à disposition et voir comment le vélo réagit. Les arrêts et démarrages répétés permettent de vérifier le système de freinage et de suspension et de constater à quel point l'assistance moteur intervient. En outre, il est essentiel de contrôler le bon fonctionnement de l'éclairage au moment de l'achat. Depuis le 1er avril 2022, tous les vélos électriques doivent circuler avec les phares allumés même en journée. Selon les dispositions relatives aux feux de circulation diurne, l'enclenchement des phares avant est suffisant durant la journée. Toutefois, l'Office fédéral des routes (OFROU) recommande de toujours allumer les feux avant et arrière afin d'être plus visible.

Assurance à ne pas oublier

Il ne faut pas oublier d'assurer son vélo électrique. Le TCS propose des polices appropriées pour tout type de vélo, y compris pour les vélos électriques d'occasion. Pour y souscrire, un contrat d'achat ou le justificatif de paiement du vendeur suffit. En outre, pour les vélos électriques rapides qui nécessitent obligatoirement d'une plaque minéralogique il faut aussi prévoir la conclusion d'une assurance contre les dommages et les vols, car - au contraire des vélos lents - l'assurance RC domestique ne couvre pas ces véhicules.

Vidéo explicative

Dans cette vidéo, l'expert du TCS explique plus en détail à quoi il faut prêter attention lors de l'achat d'un vélo électrique : [Comment acheter un e-bike d'occasion ?](#)

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100906133> abgerufen werden.